

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie Une priorité de la Nation et du gouvernement

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie exige une action d'autant plus énergique des pouvoirs publics que le nombre de faits a été multiplié par cinq en vingt ans.

L'année 2012 a, en outre, été dominée par les crimes odieux de Montauban et Toulouse, une forte hausse des faits racistes et xénophobes, antisémites et antimusulmans et le développement de propos haineux dans certains discours publics notamment sur Internet et dans les réseaux sociaux.

Cette situation inquiétante exigeait un renforcement du plan national d'action 2012 – 2014 et une action plus vigoureuse contre la formation des préjugés.

Comme le Premier ministre l'avait annoncé en inaugurant le mémorial du camp des Milles le 10 septembre dernier, la présente réunion du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui ne s'était pas réuni depuis janvier 2009, marque donc une nouvelle étape dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Les stéréotypes sous-jacents à toutes les formes de discriminations et en particulier aux attitudes potentiellement xénophobes, racistes ou antisémites, se construisent très tôt. **L'éducation civique, la future morale laïque**, et plus largement les actions à favoriser le vivre ensemble constituent donc une priorité dans la lutte contre toutes les formes de racisme et de haine. [[Fiche "Éveil de la conscience civique des jeunes"](#)]

Les lieux de mémoire et de culture doivent être utilisés comme **leviers pédagogiques** pour faire prendre conscience de l'horreur raciste et antisémite et inciter chacun au devoir de vigilance. **Le nombre des scolaires visitant les lieux de mémoire sera accru**. Les **1200 musées de France** seront encouragés à organiser des **actions spécifiques**. Des **projets de recherche** permettront de mieux comprendre les réactions des scolaires lors de leur passage dans ces lieux.

Les chaînes de télévision publique ont un rôle éminent à jouer dans la prévention de la formation des préjugés racistes et antisémites, notamment à travers les fictions et programmes diffusés aux heures de grande écoute. Cet objectif sera inscrit dans le cahier des charges de France Télévisions. Le **Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)** portera une attention particulière aux scénarios traitant de la lutte contre les préjugés racistes et antisémites.

Pour souligner la contribution des cultures de tous horizons au progrès de la connaissance, un **ouvrage de référence** sur ce sujet sera conçu et **mis à la disposition des enseignants**. [[Fiche "Initiatives culturelles et mémorielles comme pédagogie de lutte contre la haine raciale"](#)]

Le respect de l'autre et la capacité à vivre en société se construisent aussi dans le cadre des **activités d'éducation populaire et sportive**. La sensibilisation et la formation des animateurs et cadres intervenant dans les accueils collectifs de mineurs et les clubs sportifs sera renforcée. Les organismes de préparation aux diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport seront mobilisés et un guide de bonnes pratiques de lutte contre le racisme et l'antisémitisme sera conçu à leur intention. [\[Fiche "Sport et éducation populaire : des vecteurs de respect, de tolérance et de compréhension mutuelle"\]](#)

En direction des **étudiants**, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attachera à augmenter le nombre des établissements qui organisent des **séquences annuelles de "mieux-vivre ensemble"** et expérimentera la création de **projets de groupe** sur la thématique du racisme et de l'antisémitisme, donnant lieu à rédaction d'un mémoire et comptant pour la délivrance du diplôme. [\[Fiche "Sensibilisation des futurs cadres de la nation et des acteurs socio-économiques"\]](#)

La Charte de la diversité, initiative privée, et le Label diversité, attribué par l'État, seront mieux articulés afin d'établir un continuum adapté aux entreprises de toutes tailles et qui intègre explicitement, après concertation, la prévention des comportements racistes et antisémites. [\[Fiche "Charte de la diversité et Label diversité"\]](#)

La formation et la sensibilisation des **agents de l'État** doivent être renforcées, notamment lorsqu'ils sont en contact avec le public :

- Une **formation initiale** portant d'une part sur les valeurs de la République, les droits de l'Homme, la lutte contre les préjugés et d'autre part sur les comportements attendus d'eux dans l'exercice de leurs fonctions, sera instituée pour les **nouveaux agents de l'État**, en école ou l'année de leur prise de fonctions. [\[Fiche "Module de formation commun à tous les nouveaux agents de l'État"\]](#)
- **Des référentiels de formation continue** seront conçus pour aider les agents quotidiennement en contact avec les publics vulnérables (préfectures, services financiers, sécurité sociale, pôle emploi, etc.). [\[Fiche "Formation continue des agents en contact permanent avec le public"\]](#)

S'agissant d'Internet, dont certains contenus sont susceptibles d'influencer des jeunes dont le sens critique et le jugement ne sont pas encore formés, des **actions de sensibilisation et de formation seront conçues à l'intention du grand public et des jeunes**. La **plateforme Pharos, qui permet notamment le signalement de contenus racistes, antisémites ou xénophobes**, sera développée et son mode d'emploi amélioré pour les particuliers et associations. Une étude sera lancée en vue de la création d'un observatoire de la délinquance sur Internet qui s'articulera avec l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). [\[Fiche "Lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur Internet"\]](#)

Enfin, pour améliorer **l'aide aux victimes** de faits racistes et antisémites, simplifier les procédures spécifiques de dépôt des plaintes et réduire la proportion des plaintes classées sans suite, la possibilité d'instituer un dépôt de plainte simple sans constitution de partie civile pour les injures, diffamations et provocations racistes et antisémites sera mise à l'étude ainsi que la pré-plainte en ligne, qui n'existe pas encore pour les infractions contre les personnes. [\[Fiche "Aide aux victimes"\]](#)

Pour chacune des mesures adoptées au Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme du 26 février 2013, un échéancier précis d'exécution a été établi.

Des indicateurs de suivi seront définis avec les ministères concernés. Le délégué interministériel animera un groupe opérationnel de suivi. Le comité interministériel sera réuni à nouveau dans un an pour évaluer les résultats et décider si nécessaire de nouvelles impulsions.